

Le comité de La Gazelle comme les autres comités a quitté le Conseil

{multithumb} Voulu par le législateur par la loi dite Chevènement sur la démocratie de proximité, les Conseils de quartiers rassemblent des grandes zones de la commune. A NIMES, 7 conseils couvrent le territoire. Ils sont composés de plusieurs collèges: élus, comités de quartier, associations et habitants nommés par la municipalité, institutionnels (police, clinique...).[voir fonctionnement]

Doté d'un budget annuel de 76925€ pour 2009, le conseil de quartier répartit cette somme selon les demandes des quartiers dans le but de faciliter et améliorer la qualité de vie de la population.

Depuis quelques années, progressivement, ce budget est devenu un supplétif au budget de la voirie... ce n'est pas son but.

Devant le fait accompli et l'insistance de la municipalité à vouloir faire cautionner la réfection d'une voirie de Courbessac à hauteur de 50000€ dont 20000€ à charge du Conseil, les comités de quartier ont décidé de rompre et de quitter le Conseil. Intelligemment, Madame SANS, retire le dossier et convient d'un prochain rendez-vous pour "remettre les choses à plat".

Affaire à suivre...